



## Compte rendu de la Réunion du mercredi 27 Mai 2015

Convocation du 18 mai 2015

**Présents** : Mr MOULY Alain – Me GUERRERO Jeannine - Mr BOULET Bernard - Mr BARREAU Jean Guy – Mr FRAISSE Francis - - Mr STEENBERGEN Nils.

**Absent** : Mr ROUSSEL Christian (excusé)

### **Ordre du jour :**

- 1 – Informations.
- 2 – Enfouissement réseau d'eau potable quatre chemins / Pont de Calmel.
- 3 – Dispositif MAIA (lettre d'engagement).
- 4 – 20 ans de la COM-COM
- 5 – Questions diverses.

### **Début de la séance :**

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

### **1 – Informations :**

Le Maire fait un compte rendu des dernières réunions auxquelles il a assisté.

- Mise en place du bureau du Pays Haut Languedoc et Vignoble à Murviel.
- Bureau de la Com-Com à Saint Pons.

Le Maire informe le conseil qu'il a opté pour une animation le 16 juillet sur le thème « cuisine sauvage » animation réalisée par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement et ouverte à 15 personnes. Une information par affiches et par la presse sera réalisée prochainement.

### **2 – Enfouissement réseau d'eau potable quatre chemins / Pont de Calmel:**

**Monsieur le Maire** rappelle les discussions du 7 novembre 2014 concernant cet éventuel chantier. A ce jour avec l'aide du cabinet CETUR un dossier technique a été remis au chargé d'affaire d'ERDF afin qu'une consultation puisse être lancée.

Une visite sur le terrain a eu lieu le 11 mai, visite qui a permis de préciser les particularités et divers points particuliers de l'enfouissement. La Commune était représentée par Monsieur le Maire et son adjoint Monsieur BOULET.

Il est acté avec ERDF que chaque partie fournit le matériel nécessaire, pour la Commune : tuyau, raccords, bouchons et vannes ou soupapes, pour ERDF : câble.

Le coût de la tranchée étant également réparti : 50/50.

Le conseil général accepte le passage en encorbellement au niveau du pont de Gourgne.

Le montant non encore définitivement chiffré devrait avoisiner les 60000€, Monsieur le Maire précise que cette opération ne pourra être financée que par la réalisation d'un emprunt ; il souhaite que le conseil se prononce sur cette opération bancaire et soit autorisé à signer tous les documents y correspondant.

Après discussion il est procédé au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 6 voix.

**Le conseil vote à l'unanimité des présents la réalisation d'un emprunt d'un montant maximum de 60000€ et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.**

### **3- Dispositif MAIA (lettre d'engagement).**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du conseil Départemental proposant une réunion au siège de l'Unité d'Action Gérontologique Piémont biterrois à Saint-Pons pour expliciter cette démarche.

Monsieur le Maire propose de valider la lettre d'engagement correspondant à cette action de prévention pour les personnes âgées. Sachant que la Commune ne sera pas sollicitée financièrement.

Après discussion le conseil vote à l'unanimité la validation de la lettre d'engagement.

#### **4- 20 ans de la COM-COM**

Monsieur le Maire rappelle les festivités prévues le samedi 30 mai sur les sites de Courniou, Riols et Saint-Pons, il souhaite qu'un maximum de Rieussecquois soit présent et remercie les « Braves efentous » pour leur participation active. Il fait part de la nécessité de s'inscrire sur les animations telles que construction de mur en pierre sèche, customisation du verre ou découverte spéléologique sur le site de Courniou car peu de places sont disponibles. Réserver à l'office de tourisme du pays saint ponais.

Monsieur le Maire rappelle aussi la soirée du 6 juin à la carrière des marbres de France. Lecture théâtralisée sur la vie des anciens marbriers.

#### **5 – QUESTIONS DIVERSES :**

##### 5 – 1 Contrôle des niveaux dans les bassins de retenue d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle que le système de contrôle des niveaux est défaillant et installé chez Monsieur Perrin lequel est appelé à exercer d'autres missions.

Une étude d'un dispositif par téléphonie avait été effectuée en 2014, une nouvelle étude nous est proposée. Le coût de l'appareillage pour contrôler les 2 réservoirs est de 747.60€ l'installation pouvant être réalisée par nous-mêmes.

A l'unanimité le conseil se prononce pour l'achat d'un tel appareillage au prix de 747.60€

##### 5 – 2 D démarche :

Dans une démarche de dématérialisation les services de la Communauté de Communes souhaitent pouvoir transmettre les convocations, courriers ou invitations, etc. aux conseillers par courriels.

Il est demandé à tous les conseillers connectés à internet de communiquer leur adresse électronique.

Pas d'autre questions diverses.

**L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h.**

**La secrétaire de séance GUERRERO Jeannine**